

**DEPARTEMENT DE L'AIN
REPUBLIQUE FRANCAISE****SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE VALORISATION
5, Chemin du Tapey - Z.I d'Arlod
BELLEGARDE / VALSERINE
01200 VALSERHONE****ARRONDISSEMENT DE NANTUA****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
BUREAU SYNDICAL****N° 25B12**

Séance du jeudi 26 juin 2025

Président :

M. RONZON S.

Membres présents :MME DUBARE M., PHILIPPOT D., REMILLON R.
MM. CHANEL M., GEORGES E., LAKS N., MUNIER D. et
SOULAT J.L.**Membres ayant donné procuration :**

M. DUJOURD'HUI G. à M. RONZON S.

Membres absents excusés :

/

Membres absents :

M. BOSSON J.F.

Membres en exercice :

11

Quorum :

6

Présents :

9

Votants :

10

Secrétaire de Séance :

M. CHANEL M.

Date de la convocation :

18 juin 2025

Objet de la délibération :**SUBVENTION POUR L'ORGANISATION DE SPECTACLES
SOUTIEN A LA COMMUNICATION « TRI / RECYCLAGE »**

Le Bureau syndical,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n°23C36 du Comité Syndical en date du 29 juin 2023, portant adoption du règlement d'attribution des subventions « communication et animation » ;

Vu le Règlement d'attribution de subventions en matière de communication et d'animation pour promouvoir la prévention, le tri et le recyclage des déchets sur le territoire du SIVALOR ;

Vu l'avis favorable de la Commission Communication et animation rendu les 17 avril et 05 juin 2025 ;

Considérant la demande de subvention déposée pour les spectacles suivants :

DATE DE LA REPRÉSENTATION	STRUCTURE	NOMBRE	SPECTACLE	COMPAGNIE	SUBVENTION € HT (50%)
21/11/2024	École élémentaire du centre DIVONNE LES BAINS	1	Copains, copines !	Maître trieur sauveteur	595 €
16/05/2025	École Jean Mermoz ANNEMASSE	2	Lombric fourchu	Artoutaï	700 €
24/05/2025	Espace coopératif Artistique Inter'Actif BELLIGNAT	1	John le ver de terre	Ciel de papier	200 €
20/12/2024	Ecole privée Saint François VILLE LA GRAND	2	Copains, copines !	Maître trieur sauveteur	595 €
03+04/02/2025	Sou des écoles laïques de BELLEGARDE	4	Emile le roi de la récup'	C'est quoi le projet ?	1 445 €

Madame la Vice-présidente déléguée à la Communication et à l'animation rappelle le règlement d'attribution de subvention en vertu duquel ces évènements sont éligibles à une subvention du SIVALOR à hauteur de 50% de leur coût HT.

Il est ainsi proposé au Bureau syndical d'accorder la subvention comme présenté ci-dessus.

LE BUREAU SYNDICAL,
ENTENDU LE PRESENT EXPOSE,
APRES EN AVOIR DELIBERE,
A L'UNANIMITE,

DECIDE d'attribuer les subventions pour l'organisation de spectacles en soutien à la communication « tri/recyclage », tel que présenté ci-dessus ;

DIT que les crédits correspondants sont prévus au chapitre 65 du Budget annexe Valorisation matière.

AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOURS, MOIS et AN QUE DESSUS.

Le Président du SIVALOR
Serge RONZON

A handwritten signature in black ink is written over a circular stamp. The stamp features the text 'SIVALOR' at the top and '01250 VALSERRE' at the bottom, with a central emblem depicting a figure holding a staff.

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Président du SIVALOR dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal administratif de Lyon dans le délai de deux mois à compter de la notification de la délibération ou de sa date de publication, ou à compter de la réponse du Président du SIVALOR, si un recours gracieux a été préalablement déposé.

Accusé de réception en préfecture
001-257401620-20250626-25B12-DE
Date de réception préfecture : 01/07/2025